

## COVID-19

**La réouverture des écoles à tout prix à partir du 11 mai :  
inacceptable ! irresponsable !**

**MALGRÉ LE CORONAVIRUS  
LA COLÈRE SOCIALE NE FAIBLIE PAS**



**La sécurité des  
personnels avant tout !**

**L'école n'est pas la  
garderie du MEDEF !**

**FO exige des garanties avant  
toute reprise de l'activité**

« À partir du 11 mai, nous ouvrirons progressivement les crèches, les écoles, les collèges et les lycées », déclare le 13 avril le président de la République. Le patronat s'est déclaré « satisfait » : « cela permet aux entreprises de bien préparer la reprise, et aux enfants de retrouver le chemin de l'école » s'est félicité un porte-parole du Medef. Mais du côté des personnels, cette annonce a provoqué l'incompréhension : la colère est encore montée d'un cran !

**Pour le SNUDI-FO 13, les conditions ne sont pas réunies.  
Aucune ouverture n'est envisageable tant que les revendications  
n'auront pas été satisfaites !**

**L'ouverture des écoles répond-elle réellement à un souci d'assurer la  
continuité pédagogique ?**

Comment comprendre que les restaurants, cinémas, théâtres resteraient fermés et que les rassemblements seraient toujours interdits alors que les établissements scolaires devraient réouvrir ?

Le Président met en avant les inégalités sociales qui se sont accentuées avec l'enseignement à distance, pourtant vanté par le ministre de l'Éducation nationale. C'est vrai, mais nous constatons aussi que depuis plusieurs jours des voix se sont élevées pour accélérer la reprise de l'économie et faire repartir la production. L'éducation nationale et ses personnels ne sont pas une variable d'ajustement pour les besoins du marché. Cette décision ne trompe personne, d'autant plus que les universités restent fermées, les étudiants n'ayant pas besoin d'être gardés.

Il s'agit, **en accord avec le MEDEF** et dans la continuité des mesures prises par le gouvernement ces dernières semaines, d'accompagner la reprise la plus rapide possible des activités professionnelles, au mépris des risques sanitaires !

**La date du 11 mai se justifie t'elle par des critères sanitaires ?**

Rien ne permet aujourd'hui de dire que l'épidémie sera terminée à cette date, alors que des centaines de personnes continuent de mourir quotidiennement.

Au contraire il est à craindre qu'une ouverture des écoles, même en situation de reflux du nombre de malades, n'entraîne **une nouvelle vague de l'épidémie**.

Le président de la Fédération des médecins de France Jean-Paul Hamon considère ainsi que cette décision « fait courir un risque inutile (...).J'ai entendu ce qu'a dit le président sur les inégalités que ça crée au niveau des élèves, selon les familles. Mais je pense que c'est prématuré. On s'attendait tous à ce qu'il décrète des vacances jusqu'en septembre. » (France Info, 13 avril 2020).

**Une décision irresponsable**

À l'école, les gestes barrières sont impossibles à appliquer. Comment observer une distanciation sociale dans des classes de 30 voire 35 élèves ? Et toujours rien de prévu pour les personnels à risques, qui doivent pourtant bénéficier d'un suivi médical.

Depuis un mois, une partie des collègues volontaires assure l'accueil des enfants de soignants la plupart du temps sans aucun matériel de protection (masque FFP2, gel hydroalcoolique, gants...), alors qu'il est de la responsabilité de l'État employeur de veiller sur la santé de ses agents. Certains sont tombés malades...

Depuis un mois la FNEC FP-FO intervient à tous les niveaux et en particulier pour exiger du ministre qu'il prenne ses responsabilités en matière de protection des personnels.

**Le SNUDI FO exige des garanties avant toute reprise de l'activité pour les  
personnels et les élèves**

**1/ Livraison de tout le matériel de protection nécessaire, en nombre suffisant pour l'ensemble  
des personnels et des élèves (masques, gel hydroalcoolique, gants)**

Sur ce point, le gouvernement parle de fournir des masques à partir du 11 mai alors que Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, déclarait encore le 7 avril que les masques ne seraient pas disponibles en quantités suffisantes avant la fin juin. Comment le gouvernement, incapable aujourd'hui de fournir les hôpitaux, serait capable de livrer aux écoles les masques, gants et gels nécessaires ? D'autant plus que les matériels envisagés ne sont pas des FFP2, mais des masques chirurgicaux. Il ne s'agit donc pas d'une protection sauf si tous les personnels présents dans l'école en portent ainsi que l'ensemble élèves. D'autant que ce soit le cas, le SNUDI FO revendique la livraison de masques FFP2 qui eux ont pour fonction de protéger celui qui le porte de la transmission du virus.

**2/ Tests de dépistages réguliers pour l'ensemble des personnels**

Le gouvernement annonce qu'il conditionnera les tests par l'apparition de symptômes du covid-19. Or un grands nombres de malades sont asymptomatiques, en particulier les enfants. Ils n'en sont pas moins contagieux et sont l'un des vecteurs de propagation de l'épidémie. L'accès aux tests de dépistage est donc nécessaire afin de permettre le confinement des personnels atteints. Les personnels refusent d'être exposés !

**3/ Respect des obligations réglementaires de service**

Le ministre Blanquer parle de grands aménagements nécessaires pour limiter le nombre d'élèves dans les mêmes espaces : « On peut très bien imaginer des petits groupes à certains moments de la journée ». On voit mal comment tout cela pourrait être appliqué. En tout cas, le SNUDI FO n'acceptera aucune remise en cause des obligations réglementaires de service des personnels.

**4/ Désinfection des écoles préalablement à la reprise et d'une manière quotidienne à la  
reprise de l'activité**

**5/ Protection des collègues enceintes, des personnels souffrant de maladies chroniques ou en  
charge personnes vulnérables**, afin de ne pas les exposer à la maladie.

**6/ Alors que la crise a mis sur le devant la scène, l'importance des services publics et la faillite  
des politiques d'austérité qui les ont saccagés, FO réitère sa demande d'annulation de toutes les  
suppressions de postes pour la rentrée prochaine.**

**La FNEC FP FO sera reçu par la Ministre ce mercredi 15 avril**

Jean-Michel Blanquer, interrogé sur France 2 ce mardi matin 14 avril s'est montré incapable de présenter la moindre mesure pour accompagner la réouverture des écoles. Il a dit se donner 2 semaines pour définir une stratégie !

Alors que jusqu'à dimanche, le ministre vantait la « continuité pédagogique », revirement ce mardi : il convient aujourd'hui de rouvrir les écoles pour ne pas accroître les inégalités !

Sur le terrain, comme il y a un mois, le ministère de l'Éducation Nationale fait preuve d'un total amateurisme. Incapable de protéger les personnels volontaires dans les écoles pour l'accueil des enfants de personnels soignants, incapable de mettre en œuvre la continuité pédagogique, il envisage aujourd'hui une reprise des cours sans tests, sans masques, sans la garantie de pouvoir faire respecter les fameux gestes barrières par les élèves.

**La FNEC FP-FO rappellera ces préalables au ministre de l'Éducation nationale.  
S'il persiste dans une reprise des cours au prix de la santé des personnels, la  
FNEC FP-FO les invitera à utiliser leur droit de retrait.**

**La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève jusqu'au 30 mai.**

**Les cotisations de nos syndiqués sont les  
seules ressources du syndicat et la garantie  
de notre indépendance syndicale !**

**En vous syndiquant, nous serons  
plus forts pour vous !**

**Bulletin d'adhésion 2020 de solidarité  
à télécharger >>ICI<<**

Dans ce nouveau bulletin d'adhésion 2020, vous avez la possibilité de payer une cotisation majorée avec une ligne optionnelle intitulée « soutien caisse de grève ». Vous pouvez alors majorer votre cotisation de la somme qui vous convient. La somme globale (cotisation de base + majoration + soutien caisse de grève) **donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui ouvre droit à 66% de réduction ou de crédit d'impôt**

Votre « don » servira ainsi à alimenter la caisse de grève qui sera reversée aux adhérents du SNUDI FO 13 qui en font la demande après le 4ème jour de grève à compter du 5 décembre jusqu'à la fin du conflit actuel.

**SNUDI FORCE OUVRIERE 13**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

